

Compte-rendu du Comité de projet relatif au parc agrivoltaïque étudié sur la commune de Frenelle-la-Grande

du Lundi 27 octobre à 18h30 à l'Hôtel de Ville
de MIRECOURT

Affaire suivie par : Jacques GRONDAHL
07 87 34 23 78
Jacques.Grondahl@Terr-EnR.fr

Synthèse du projet : la société de projet détenue à 40% par la SEM Terr'EnR et à 60% par la société JPEE étudie un projet de parc photovoltaïque localisé sur la commune de Frenelle-la-Grande, sur l'exploitation porcine de l'EARL La Vraie Vie.

Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'une centrale solaire et de connaître les enjeux en présence.

Objet du Comité de projet : informer sur le projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, conformément à l'article R.211-5 du Code de l'énergie. Il convient de préciser que la commune de Frenelle-la-Grande a bien délibéré pour la création d'une zone d'accélération visant l'énergie photovoltaïque au sol sur la zone ciblée par le projet. La cartographie nationale pour ces zones n'étant toutefois pas aboutie, la réunion de ce comité de projet est réalisée dans le cadre d'un régime transitoire.

Personnes invitées : Présidente de la Communauté de communes et ses équipes, maires de la commune d'implantation et des communes limitrophes concernées (Ambacourt, Boulaincourt, Frenelle-la-Petite, Fraisnes-en-Saintois, Bouzanville et Puzieux), institutionnels et habitant du village de Frenelle-la-Grande. A noter : une lettre d'information a été distribuée dans l'ensemble des boîtes aux lettres des habitants de Frenelle-la-Grande.

Annexes : liste d'émargement en annexe et support présenté

Introduction : Mme Nathalie BABOUHOT, Présidente de la Communauté de commune de Mirecourt Dompaire (CCMD) accueille les participants et introduit la réunion. En 2020, un Plan Climat a été adopté par la CCMD avec l'appui du Syndicat du SCoT des Vosges centrales. Son axe prioritaire est la réduction des consommations énergétiques ; plusieurs actions sont portées par la CCMD sur son patrimoine communautaire ; un 2^e axe complémentaire est le développement des ENR avec la volonté d'une maîtrise du développement, selon la philosophie : « oui aux énergies renouvelables, mais pas n'importe où, pas n'importe comment. »

Mme Nathalie BABOUHOT rappelle la genèse de la SEM TERR'ENR et sa participation à hauteur de 5% ; son rôle : accompagner les collectivités en ingénierie financière et technique. Voilà pourquoi la CCMD porte ce type de réunion, contribuer à l'aménagement du territoire, y compris dans la poursuite de projets agricoles et énergétiques.

M. Léopold ANDRE, exploitant du site sur lequel le projet agrivoltaïque est étudié, présente son exploitation, à commencer par la genèse de son élevage et les problématiques qu'il a observées à partir des années 2020' : la mortalité aggravée de plusieurs de ses bêtes due à l'augmentation des étés caniculaires. C'est pour répondre à cette contrainte que lui est venue l'idée de construire des ombrières photovoltaïques et aussi après avoir échoué dans la plantation d'arbres.

Monsieur Mathieu VIVIEN, chargé de dialogue territorial chez JPEE, développeur indépendant d'énergies renouvelables, présente sa structure.

M. Jacques GRONDAHL, Directeur général délégué de la SEM TERR'ENR, co-développeur du projet, rappelle le rôle de la SEM dans l'accompagnement du projet et l'intérêt de flétrir les retombées des projets ENR sur des politiques de transitions intercommunales. Il souligne les différents projets poursuivis par la SEM et souligne le caractère innovant du projet à Frenelle-la-Grande qui démontre l'intérêt de l'agrivoltaïsme.

Mme Julie ABECASSIS présente ensuite les détails techniques du projet et comment il a été dimensionné pour répondre aux contraintes d'exploitation de l'éleveur, notamment pour optimiser l'ombrage, respecter les pistes existantes et le projet d'extension de l'éleveur.

Le plan de masse vient ensuite illustrer les organes électriques présents sur le site d'implantation et la logistique agricole d'exploitation en synergie avec la production d'énergie.

La réglementation est rappelée pour confirmer que les conditions d'un projet agrivoltaïque au sens de la loi sont bien réunies.

Les conditions de la contractualisation foncière sont également évoquées pour affirmer que pendant la durée de vie du projet, qui court sur 35 ans, l'exploitation agricole sera bien maintenue. Il est précisé qu'un bail agrivoltaïque sera bientôt publié au niveau national pour remplacer les actes actuels.

Mme Julie ABECASSIS précise que la DREAL a accepté le dossier comme dérogatoire à l'obligation d'étude d'impact. En théorie, c'est la CCMD qui devrait instruire le dossier. Un échange avec la DDT sera à convenir pour mieux clarifier la procédure d'instruction.

La cartographie des enjeux est donnée pour illustrer les enjeux. Les zones humides sont évoquées. A nouveau la DDT est saisie pour clarifier sur quels critères la compensation des impacts du projet agrivoltaïque sera analysée.

Question d'un riverain : est-ce que le projet risquerait d'influencer les courants d'air au risque d'influencer les odeurs vers les habitations ?

Réponse de Mme Julie ABECASSIS, JPEE : Il n'y a pas d'étude sur le sujet. JPEE ne saurait pas répondre à la question.

Réponse de M. Damien LHUILLIER, Chambre d'agriculture des Vosges : cela ne va pas changer les vents dominants. Cependant des mesures sur les projets pilotes en cours permettront de répondre à la question.

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts sont présentés et n'amènent aucune remarque.

Les enjeux paysagers sont présentés en précisant qu'un point de vue depuis la colline de Sion a été demandé par le maire du village. Situé à 8km, le projet n'aura aucun impact.

Remarque d'un riverain : plusieurs riverains pratiquent la promenade sur le chemin communal qui longe le site du projet. Ils trouvent les panneaux photovoltaïques « moches » et craignent une pollution visuelle majeure.

Réponse de Mme Julie ABECASSIS, JPEE : la plantation d'une haie masquera l'installation sur tout le long de la promenade.

Question d'un riverain : il y a forcément un intérêt économique au projet. Ce projet permettra-t-il aux habitants impactés par le projet de bénéficier d'aides supplémentaires de la CCMD ?

Réponse de Mme Nathalie BABOUHOT, CCMD : rappel de l'historique des politiques intercommunales liées à l'assainissement qui est donné en exemple pour montrer que le l'intérêt collectif prime sur l'intérêt individuel.

Mme Julie ABECASSIS, JPEE, complète la réponse en rappelant les retombées fiscales liées à la production de l'énergie et les mécanismes de régularisation du marché de l'énergie.

Question d'un riverain : où passe le réseau ?

Réponse de Mme Julie ABECASSIS, JPEE : l'électricité sera injectée sur le réseau et revendu à EDF Obligation d'achat soit par la procédure d'appel d'offre mise en place par la Commission de Régulation de l'Energie, ou la vente à un consommateur industriel ou collectif via un contrat de gré-à-gré (Power Purchase Agreement – PPA).

Réponse de M. Patrick MOREL, ENEDIS : le raccordement se fera en souterrain, le long des routes. Une étude viendra préciser le cheminement.

Remarque de M. Damien LHUILLIER, Chambre d'agriculture des Vosges : ne pas opposer le photovoltaïque sur toiture et l'agrivoltaïsme, la solarisation des toitures doit rester une priorité pour décarboner l'électricité du territoire.

Réponse de Jacques GRONDAHL, SEM TERR'ENR : la SEM ne néglige pas de classifier les projets sur les toitures et ombrières de parking, pour lesquels une filiale a été créée pour solariser les toitures agricoles, FARM'ENR, réunissant la Chambre d'agriculture, le Crédit agricole, la SEM et Energie partagée. Environ 5 MWc de puissance sont portés également en propre par la SEM sur toitures publiques et ombrières de parking et l'électricité est valorisée en auto-consommation collective.

Question de Philippe NICOLAS, Maire de POUZIEUX : coût de raccordement ?

Réponse de M. Patrick MOREL, ENEDIS : il y aura un besoin de renforcer les transformateurs des postes source ; l'étude sera effectuée une fois le permis de construire obtenu. Il est donc difficile d'estimer précisément le montant actuellement. M. MOREL précise qu'au premier semestre 2026, le schéma régional de raccordement des énergies renouvelables sera

saturé, ce qui amène une mise en attente des projets, jusqu'à la révision du schéma. Il souligne que les coûts de raccordement du projet peuvent compromettre la faisabilité économique du projet.

En complément, Jacques GRONDAHL, SEM TERR'ENR, évoque que les capacités de raccordement ne sont pas bloquantes en phase de développement et qu'il existe des solutions alternatives pour permettre un raccordement si le gestionnaire de réseau ne planifie pas un renforcement dans le cadre du schéma régional.

Mme Julie ABECASSIS, JPEE poursuit en précisant le calendrier du projet.

JPEE garantit que le démantèlement n'est ni à la charge de la collectivité, ni à la charge de l'agriculteur.

Question de M. Damien LHUILLIER, Chambre d'agriculture des Vosges : comment est anticipé le surcoût du démantèlement, non pris en compte dans l'obligation réglementaire ?

Réponse de Mme Julie ABECASSIS, JPEE : elle confirme que le porteur de projet provisionne bien un montant défini réglementairement, sous forme de consignation, que le porteur de verse annuellement à la Banque des Territoires.

Réponse de Mme Nathalie BABOUHOT, CCMD, qui précise que ce n'est pas dans l'ADN de la SEM d'abandonner les propriétaires pour finaliser le démantèlement de la centrale.

M. Jacques GRONDAHL, précise qu'il y a de fortes chances que la centrale soit renouvelée en réutilisant les pieux existants pour un nouveau cycle de production ; cela fera l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation administrative.

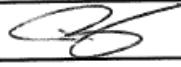
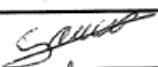
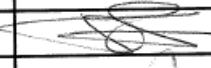
Conclusion : Mme BABOUHOT remercie la participation de l'assemblée et précise la volonté de répondre au mieux aux interrogations sur ce type de projet innovant.

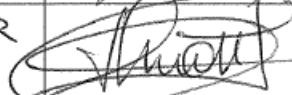
Elle souligne aux porteurs de projets l'intérêt de bien prendre en compte la nécessité de mettre des haies sur l'ensemble du pourtour de l'implantation, y compris dans le bas le long de la route.

Elle demande aux porteurs de projets de continuer à bien tenir informé l'ensemble des parties prenantes et notamment les personnes présentes ce soir.

M. Damien LHUILLIER, conclut sur le positionnement de la Chambre d'agriculture qui trouve que le projet agricole est tout à fait cohérent et que la synergie entre production énergétique et agricole a tout son sens.

Annexe : liste d'émargement

Comité de projet du 27 Octobre 2025 Projet agrivoltaïque sur élevage porcin à Frenelle-la-Grande		
Institution	Référent officiel (Nom/Prénom)	SIGNATURE
Prefecture	Anne CARLI Secrétaire général	
DDT	Isabelle ANNESSER, cheffe de service de l'économie agricole et forestière	
	Isabelle HAPP, cheffe du service urbanisme habitat	
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	Nathalie BABOUHOT, Présidente	
Commune de Frenelle-la-Grande	Christian DENIS, Maire	
Commune de Frenelle-la-Petite	Jean-Claude SANCIER, Maire	
Commune de Puzieux	Philippe NICOLAS, Maire	
Commune d'Ambacourt	André OSWALD, Maire	
Commune de Bouzanville	Nicole BELLOT, Maire	
Commune de Boulaincourt	Jean-Christophe HALLUIN, Maire	
Commune de Fraisnes-en-Saintois	Eric BOUCHER, Maire	
Chambre d'agriculture	Jérôme MATHIEU, Président	
Chambre d'agriculture	Damien LHUILLIER, Pilote énergie	
Chambre d'agriculture	Romuald BOGUENET, Conseiller urbanisme	
RTE	Elisabeth BERTIN Déléguée RTE	
ENEDIS	Patrick MOREL, Directeur	
EARL La Vraie Vie	Théodore ANDRE, Exploitant agricole	
JPEE	Julie ABECASSIS, Chef de projet	
SEM Terr'EnR	Jacques GRONDAHL, Directeur	
CDA 86	NOURT Thierry	
Bnénis	Bernard ROUVRÉ	

Prénom	NOM	Titre/ Fonction	Adresse mail	Signature
Gérard.	EGLY.	Particulier	egly.gerard@wanadoo.fr	
Francis	RIVOT	riverain	francis.rivot@laposte.fr.	
Bernadette	Rivot	riverain	bernalette.lang@laposte.net	
Anne-Sophie	PERRIN JACQUET	riverain	gerard.delignon@orange.fr	
Gérard	DELIGNON	"	"	
Philippe	NICOLAS	Taureau Puzley		Ph.
SCHUELER	RICHARD	AB.TAN FRENNEL LA GRANDE		
Hervé	ALVARE	Agriculteur	herve.alvare@orange.fr	
Jean	BASSAT	riverain		
Jean	SITTON	Riverain Retraité	jeanluc.sitton 70 @ sfr.fr	

Parc agrivoltaïque – Frenelle-la-Grande
Lundi 27 octobre 2025



Prénom	NOM	Titre/ Fonction	Adresse mail	Signature
Patrick	MOREC	Directeur Tertiaire EVEDIS Vosges	patrick.morec@enedis.fr	
Eric	REUTTER	Responsable Agence Colmar	eric.reutter@enedis.fr	